le journal de Gauriac

BULLETIN MUNICIPAL TRIMESTRIEL D'INFORMATION & D'EXPRESSION DES HABITANTS DE GAURIAC
Oct. nov. déc 2015 - N° 106

www.gauriac.fr

Chronique de rentrée

Raymond RODRIGUEZ

En octobre 2014 *Le Journal de Gauriac* vous alertait sur le projet de *Pôle d'équilibre territorial et rural* (PETR) qui aurait eu pour effet de regrouper artificiellement et sans vraiment le dire les cinq Communautés de Communes (CdC) de Haute-Gironde (Saint-Ciers-sur-Gironde, Blaye, Saint-Savin, Bourg et Saint-André de Cubzac). Heureusement cette idée folle n'a pas vu le jour car, dans les semaines qui ont suivi, trois CdC ont voté contre ce mariage arrangé (Saint-Savin, Saint-André-de-Cubzac et Blaye). Un an après l'annonce du PETR le même projet revient sur le tapis sous une autre forme et en disant cette fois clairement son nom : regrouper autoritairement les Communautés de communes de Haute-Gironde. Pour cela le Préfet s'appuie sur la loi portant Nouvelle organisation territoriale de le République (dite la loi NOTRe) promulguée le 7 août 2015. Et il compte aller vite. Dès ce mois d'octobre il annonce son projet aux élus. Fin mars 2016 il aura arrêté sa décision. Le reste de l'année 2016 sera utilisé pour tenter de résoudre les multiples problèmes « techniques » posés par cette fusion forcée. Quoi qu'il en soit, le 1er janvier 2017 nous aurons de nouvelles communautés de communes que nous le voulions ou non.

Cette attaque en règle contre l'existence même des communes, s'accompagne d'un deuxième volet : l'assèchement de leurs ressources financières. C'est ce deuxième volet que l'Association de Maires de France (AMF), qui regroupe la quasi-totalité des Maires du pays, a dénoncé le 19 septembre dernier en organisant des initiatives publiques dans les communes *(lire l'article en page 3)*. À Gauriac, nous étions une cinquantaine. Le Maire de Bayon, Hervé Gayrard, était présent en compagnie d'élus de de Bayon, de Saint-André-de- Cubzac et de la Métropole Bordelaise. Il faut cependant le dire, en Haute Gironde, la mobilisation des élus a été bien molle. Avec nous, il y eut seulement la CdC de Blaye et quelques élus présents à Bordeaux, devant la préfecture, pour répondre à cet appel.

Pendant ce temps la vie continue et la municipalité poursuit son travail.

Suite en page 3 ►►►

Sommaire

2 Mémento
3 INFOS MUNICIPALES
L'avenir des communes en question
6 Activités périscolaires
8 Alerte citoyens
9 Le petit flâneur
Cabine téléphonique
10 CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 1er juillet 2015
13 État civil
14 VIE PRATIQUE
Écocitoyenneté - Deux gestes simples pour aider
15 Mutuelle santé communale
ASSOCIATIONS
Festival Flam'2015
16 Livre sur l'histoire de Gauriac
17 AMAP Brouettes et paniers
18 Écho des parents - USG
19 LOISIRS
Repas de quartier au Sartre
10 ans après...
20 Recettes d'ici
21 Marche rose - Chants de Noël
Bibliothèque municipale
22 Jeu - Agenda de Gauriac
23 Juste une idée
MÉMOIRE DU VILLAGE
Le DO-X

Directeur de publication
Raymond RODRIGUEZ

Comité de rédaction :
Hélène ARAGNOU, Robert BALDES, Bernard BELAIR, Jean-Guy BERTAUD, Michèle BLANC, Céline COMBERTON, Jean GOURSILLAUD, Véronique RICHARD, Michèle KLEIN, Valérie PIRRONE

Dimanche 25 octobre
Marche rose
Page 21

Dimanche 29 novembre
Marché de Noël
La Gabare - 10h à 18h

Vendredi 18 décembre
Chants de Noël
Page 21

MAIRIE de GAURIAC

Tél. 05 57 64 80 08 - Fax 05 57 64 89 13

Secrétariat ouvert au public :
le lundi de 15 h 30 à 19 h 00,
le mardi, le jeudi, le vendredi de 9 h à 12 h 30
Urgences de nuit : le numéro de l'adjoint d'astreinte vous sera communiqué par le répondeur.

mairie@gauriac.fr ▪ www.gauriac.fr

URGENCES MÉDICALES : 15
POMPIERS : **18**
GENDARMERIE : **17**

HÔPITAL DE BLAYE : 05 57 33 40 00
EDF DÉPANNAGE 24h/24 : 0 810 333 033 (prix appel local)
GDF DÉPANNAGE 24h/24 : 0 810 433 033 (prix appel local)
FRANCE TÉLÉCOM DEPANNAGE : 10 13

PÔLE EMPLOI : Av. Paul Tardy BP 135 - 33390 Blaye Cedex
Tél. 3949 - www.pole-emploi.fr - ale.blaye@anpe.fr
Ouvert le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h45 à 16h30 et le mardi de 8h45 à 12h45

SOUS-PRÉFECTURE : 05 57 42 61 61
DOUANES : 05 57 42 04 24
FINANCES PUBLIQUES (impôts) :
5 rue Roger Toziny - BP 69 - 33394 BLAYE Cedex
Tél. 05 57 42 66 82 - sip-sie.blaye@dgfip.finances.gouv.fr
Ouvert au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30 (ou sur rendez-vous)

ÉQUIPEMENT DDTM : 05 57 43 60 60

CABINET MÉDICAL
Médecins :
Pierre BOUILLAUD et Jean-Yves BOUYÉ - 05 57 64 86 05
Infirmières :
Rolande GUICHENEY et Anne Véronique RAKOTOJOELY - 05 57 64 82 82
Chirurgien dentiste :
Chantal MAZE SPINEC - 05 57 64 93 80

MEDECIN DE GARDE : renseignement au **15**

PHARMACIE : LAFON - 05 57 64 86 11

PHARMACIE DE GARDE : téléphoner au 32 37

MARCHÉS
BLAYE : mercredi et samedi matin - **BOURG** : 1er et 3ème mardi du mois : place du district - dimanche matin : sous la halle - **BRAUD et St LOUIS** : marché aux primeurs et légumes : lundi, mercredi, vendredi à 18 h - **PUGNAC** : mercredi matin - **St ANDRE** : Jeudi et samedi matin - **St CHRISTOLY** : dimanche matin

CINÉMA Le Zoetrope à Blaye
09 66 04 16 38 : programmes sur répondeur

DÉCHETERIES de SAINT GERVAIS (05 57 43 65 50) et de SAINT PAUL (05 57 42 81 51)
- Du 1/02 au 31/10 : de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
- Du 2/11 au 31/01 : de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h
- Fermées les dimanches et jours fériés.

BAC BLAYE - LAMARQUE : 05 57 42 04 49

AUTOBUS Citram : Renseignements 05 56 43 68 43

FOURRIÈRE INTERCOMMUNALE (animaux) : 7J/7 de 9h à 12h et de 14h à 18h - Tél. 05 57 64 73 30 ou 06 07 12 17 39

PERMANENCES

► À la MAISON DES SERVICES AU PUBLIC de Bourg
8, au Mas **-** Tél. 05 57 94 06 80
● **Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)** - Le lundi de 9h à 13h et de 14h à 17h sans rendez-vous.
● **Mission locale pour l'emploi -** Les lundi, mardi et mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h sur rendez-vous au 05 57 94 06 80 - Le mardi de 14h à 17h sans rendez-vous.
● **Point écoute santé (Mission locale)** - Le lundi de 9h à 12h sur rendez-vous au 05 57 94 06 80
● **Point accueil écoute jeunes (PAEJ du GRICA) -** *Psychologue* - Le jeudi de 14h à 17h sur rendez-vous au 05 56 44 50 99
● **INSUP** - *Formation permanente* - Le lundi et le vendredi de 14h à 17h sur rendez-vous au 05 56 01 31 70
● **Centre intercommunal d'action sociale (CIAS)** - Le mardi de 14h à 17h et le jeudi de 9h30 à 12h sans rendez-vous.
● **Assistantes sociales du régime général (MDSI) -** Le mardi de 9h30 à 11h30 sur rendez-vous au 05 57 42 02 28
● **PACT habitat** - Le 2e mardi du mois de 14h à 16h sans rendez-vous.
● **Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT, ex CRAM)** - *Dossiers maladie, action sociale* - Le 3e mardi du mois de 14h à 17h sur rendez-vous au 05 56 11 68 89 - Dossiers de retraite s'adresser à la MSP de Blaye – Tél : 05 57 48 33 33
● **Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE)** - Le 4e mardi du mois de 14h à 17h sur rendez-vous au 05 56 97 81 89.
● **Socrate conseil** - *Création, reprise d'entreprise* - Le mercredi de 9h à 13h et de 14h à 17h sur rendez-vous au 05 57 51 77 64
● **Médecine du travail** - Le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h sur rendez-vous au 05 56 32 90 51
● **Conciliateur de justice** - Disponible tous les jours sur rendez-vous au 05 57 94 06 80.
● **Assistante sociale du régime agricole (MSA) -** Le jeudi de 9h à 12h sur rendez-vous au 05 56 01 83 30 ou 05 56 01 48 28
● **Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS** - Mission Locale) - Le jeudi de 14h à 17h sur rendez-vous au 05 57 94 06 80
● **Relais des assistantes maternelles (RAM)** - Le vendredi de 9h à 13h sur rendez-vous au 05 57 68 91 04
● **Centre intercommunal d'action sociale (CIAS)** - *RSA* - Le vendredi de 9h à 13h sur rendez-vous au 05 57 94 06 80

► À la MAISON DES SERVICES AU PUBLIC de Blaye
32, rue des maçons - **-** Tél. 05 57 42 33 33
● **Caisse d'allocations Familiales (CAF)** : le mardi et le jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h30 à 16 h
● **Assurance Maladie (CPAM)** : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

AUTRES SERVICES
Circulation Routière : 24 h/24 répondeur 08 26 02 20 22 ou réponses personnalisées 05 56 96 33 33
Perte de Carte Bancaire : 08 36 69 08 80
Perte de chéquier : 08 37 68 32 08
Allo enfance maltraitée : 119 (gratuit)
Drogues, alcool, tabac info service : 113 (gratuit)
SOS Amitié : 05 56 44 22 22
Femmes Info service (violences conjugales) : 01 40 33 80 60

Le prochain numéro régulier du Journal de Gauriac paraîtra début janvier 2016. Pour pouvoir être insérés vos lettres, articles ou photographies doivent parvenir en Mairie le 31 décembre au plus tard. Les personnes désirant s'exprimer mais ne souhaitant pas écrire un texte peuvent demander la visite d'un membre du comité de rédaction.

Décryptage

L'avenir des communes en question

Au cours de ces derniers mois, deux mesures gouvernementales mettent gravement en danger l'existence même des communes. La première mesure concerne l'assèchement progressif des ressources financières des communes et des intercommunalités. La seconde concerne le rôle des communes dont les capacités de décision seraient réduites à peau de chagrin avec la loi portant Nouvelle organisation territoriale de la république (la fameuse loi NOTRe dite aussi la réforme territoriale).

Les ressources financières des communes amputées

Les communes disposent principalement de deux sources de revenus.

- les impôts locaux payés par les citoyens ;
- les dotations versées l'État.
-

Or, brutalement et sans concertation, le gouvernement a décidé l'an dernier de diminuer de 30 % en trois ans, de 2015 à 2017, ses dotations aux communes et aux intercommunalités. Cela fait suite à une baisse sensible qui avait déjà eu lieu en 2014.

Quelles sont les conséquences de la baisse des dotations de l'État à Gauriac ?

En 2013 la dotation forfaitaire annuelle versée par l'État à notre commune s'élevait à 121 535 €. En 2017, si le gouvernement maintient sa décision, nous ne recevrons plus que 85 300 €, soit une perte nette annuelle de 36 000 euros. C'est une somme énorme pour une commune comme la nôtre.

De plus, depuis de nombreuses années, les dotations de l'État progressent moins vite que les dépenses occasionnées par les transferts de charges aux communes.

Prenons les trois exemples les plus récents.

La réforme des rythmes scolaires a été imposée sans concertation par l'État mais c'est aux communes de payer la facture. Chez nous, cela représente une dépense supplémentaire de 15 000 €. Contrairement à ce que l'on pourrait penser ce n'est pas le coût des ateliers périscolaires qui pose le principal problème. En effet, le nombre important de bénévoles qui y participent en appui des intervenants professionnels permet, pour l'instant, de limiter les dépenses *(voir l'article p. 6)*. Qu'ils en soient, une fois encore, remerciés. Ce qui représente pour nous une réelle dépense est l'ouverture de l'école une demi-journée supplémentaire, le mercredi matin, qui entraîne des frais de personnel communal et de transport scolaire.

La fin de l'instruction des autorisations d'urbanisme par les services de l'État pour les communes de moins de 10 000 habitants depuis le 1er juillet 2015. En Haute-Gironde cela a permis à l'État une substantielle économie de 7 postes d'agents. Il se donne le beau rôle en annonçant des économies budgétaires. Revers de la médaille, c'est maintenant aux communes de recruter et de payer le personnel nécessaire à l'étude des permis de construire. Voilà encore plusieurs milliers d'euros qui s'envolent.

La mise en accessibilité de la mairie aux personnes handicapées imposée par les nouvelles normes. Si la nécessité de cet investissement ne fait pas de doute le gouvernement nous impose de le faire passer avant d'au-

◄◄◄ *Suite de la page 1.*

Cet été, les travaux de voirie ont permis la réfection de deux parkings situés près de l'église. Il s'agit de celui situé devant la maison Dupont et de celui de la maison Duong qui abrite des logements communaux. De plus des nids de poule ont été bouchés sur diverses voies communales.

Les travaux de rénovation de l'église ont pris quelques semaines de retard, le temps de régler quelques problèmes administratifs. Très bientôt le câblage de la nouvelle installation d'éclairage va débuter et l'entreprise Dufon viendra préparer les murs du bas-côté sud dans le cadre de la troisième tranche de la rénovation des peintures. Les travaux de peinture proprement dits suivront mais ils seront tributaires des conditions d'humidité de l'air à l'intérieur du bâtiment.

Le nouveau marquage au sol, imposé par la Fédération français de basket, vient d'être réalisé dans le gymnase. En outre, ce dernier abrite maintenant les activités du tout récent club des Archers de Gauriac.

Les travaux d'accessibilité de la mairie aux personnes handicapées, eux aussi imposés par la règlementation, seront réalisés dans le courant du premier semestre 2016. Leur préparation occupe actuellement plusieurs élus qui doivent préparer les documents techniques et peaufiner un dossier de nouvelle subvention dont l'opportunité vient d'apparaître. Nous profiterons de ces travaux pour agrémenter le mur aveugle de la mairie et améliorer l'isolation thermique du bâtiment dans le but de faire des économies de chauffage.

Aussi dans les cartons, l'approvisionnement de la cantine scolaire en circuit court de manière à y servir un maximum de de produits locaux. Dans cette démarche nous serons accompagnés par le Syndicat de Pays, le Département. Mais de cela nous aurons certainement l'occasion de reparler.

Le Maire
Raymond RODRIGUEZ

tres investissements tout aussi indispensables. Voilà encore 85 000 € de dépenses obligatoires.

Quelle commune, même bien gérée, pourrait supporter une telle diminution de ses revenus associée à une telle augmentation de ses charges obligatoires. En 2015, à Gauriac, grâce aux efforts de gestion entrepris depuis près de 15 ans, nous avons pu limiter la hausse du taux des impôts locaux à 1 %. Mais nous avons beaucoup d'inquiétude pour les années qui viennent.

Si rien ne change, nous devrons trancher entre trois solutions.

Augmenter les impôts locaux de manière conséquente ? Mais nous savons que beaucoup de Gauriacais ne pourraient pas le supporter car ils ont déjà du mal à joindre les deux bouts.

Limiter, voire interrompre les investissements ? Mais ce serait du travail en moins pour les entreprises locales, avec le chômage que cela entraîne. Ce serait aussi l'entretien des bâtiments ou des routes qui ne serait plus assuré, la création de nouveaux équipements reportée ou annulée.

Diminuer les services et l'aide aux associations ? Mais ce serait tous les Gauriacais qui en pâtiraient.

Voilà la situation devant laquelle nous nous trouvons actuellement.

Pourquoi une telle ponction dans des finances communales ?

Le gouvernement nous dit : *« il faut que chacun prenne sa part dans la réduction de la dette publique »*.

D'accord, mais voyons-y de plus près.

Les communes et leurs intercommunalités représentent 4 % de la dette publique. Or, on leur demande de supporter 56 % des économies réalisées par l'État. De plus, la dette de l'État est liée à ses dépenses de fonctionnement et s'accumule au fil des années. À la différence de celles de l'État, les dettes des communes sont des emprunts destinés à financer des investissements et leur remboursement est assuré à court terme. À Gauriac par exemple nous mettrions moins de trois ans à rembourser totalement tous nos emprunts si nous y affections la totalité de nos ressources d'investissement (niveau 2014).

Parallèlement on nous rabat les oreilles pour nous expliquer que les communes dépensent trop d'argent. On vient de le voir, c'est l'État qui nous y oblige.

L'argument de l'État est faux.

Ce qui est en jeu, c'est l'asphyxie financière des communes afin de faire artificiellement la preuve qu'elles sont un échelon territorial inutile et budgétivore.

Quand on veut tuer son chien, ne dit-on pas qu'il a la rage.

Des compétences qui échappent aux communes

La loi NOTRe impose de faire en sorte que les Communautés de communes comptent désormais au moins 15 000 habitants et de provoquer leur fusion forcée dès le 1er janvier 2017. Notre communauté de communes est concernée car elle ne compte qu'un peu plus de 12 000 habitants.

Il s'agit aussi de conférer aux intercommunalités de nouvelles compétences jusque-là assurées par les communes. Cela aboutira à détricoter l'échelon communal pour construire une administration distante et bureaucratique éloignée des citoyens.

Finies vos visites dans le bureau du maire pour solutionner vos problèmes, il vous faudra vous déplacer à 10, 20 ou 30 km pour rencontrer un fonctionnaire que vous ne connaissez pas. Les élus auront autre chose à faire et les mairies deviendront des coquilles vides.

Quel sera pour nous le contour de cette nouvelle intercommunalité ?

Au moment où ces lignes sont écrites, officiellement nous n'en savons rien car le Préfet n'a pas encore présenté son projet à la Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI), mais cela est imminent. Pour autant que l'on puisse savoir le Préfet proposera de regrouper les cinq CdC de Haute-Gironde (Saint-Ciers-sur-Gironde, Blaye, Saint-Savin, Bourg et Saint-André de Cubzac) en une seule. Exactement comme l'an dernier avec le PETR. Avec une différence notable toutefois. Cette fois-ci, après une parodie de concertation en novembre et décembre 2015, c'est le Préfet qui aura le dernier mot quel que soit l'avis des intéressés. C'est ce que la loi appelle la procédure du « passer outre ». Si, si ça existe.

Si regroupement de CdC il doit y avoir, avec de nombreux autres élus de Haute-Gironde je milite pour une intercommunalité la plus proche possible des citoyens et dont le périmètre respecte les bassins de vie. Par exemple en associant les communautés de communes du canton de l'Estuaire c'est-à-dire Bourg, Blaye et Saint-Ciers sur Gironde. Même si elle devait être créée sous la contrainte, cette nouvelle communauté de communes aurait encore une échelle humaine.

À l'opposé, certains, comme le président de la Communauté d'agglomération du Libournais (CALI), imaginent même une intercommunalité tentaculaire englobant toute la rive droite de la Dordogne et de l'estuaire en allant de Saint-Ciers-sur-Gironde à Sainte-Foy-la-Grande *(interview de Philippe Buisson dans le magazine de la CALI « D'ici, en libournais » printemps-été 2015 pages 22 et 23)*. Ceux-là n'envisagent en fait l'intercommunalité qu'en termes de jeux de pouvoir.

Pourquoi un tel remue-ménage ?

Le gouvernement nous dit que les nouvelles communautés de commu-

nes permettraient de réaliser des économies en regroupant les services.

Que les communes aient besoin de se regrouper pour assurer certains services, on le sait depuis longtemps. Les syndicats intercommunaux remplissent ce rôle depuis plus d'un siècle et ils ont fait la preuve de leur efficacité. Les communes adhèrent librement à ceux qui correspondent le mieux à leurs besoins. Notre commune participe à quatre syndicats, pour l'école (SIRP), pour l'eau (SIAERPA), pour l'électricité (SIE), ou pour les collèges et lycées. De plus, dernièrement, nous venons d'adhérer au Syndicat des bassins versants du Blayais, pour l'entretien du Grenet, et nous avons passé une convention avec le Syndicat d'équipement électrique de la Gironde pour l'instruction des autorisations d'urbanisme. Eh bien la loi NOTRe prévoit la disparition de la plupart d'entre eux.

À l'opposé, qui dit (trop) grande communauté de communes, dit services supplémentaires et donc impôts supplémentaires. Qui dit communauté de communes dit aussi et surtout une lourde administration supplémentaire pour assurer les tâches qui, jusque-là, étaient assurées quasiment gratuitement par les élus. Cela aussi a un coût.

Encore une fois l'argument de l'État est faux.

Assèchement des finances et perte de compétences communales, quel est l'enjeu de ces mesures ?

Ce qui est en jeu c'est la disparition des communes comme échelon de proximité.

Ce qui est en jeu, c'est la disparition des départements qui sont eux aussi sur la sellette, même s'ils viennent d'obtenir un sursis.

Ce qui est en jeu, c'est la disparition de la structure **Commune, Département, État,** issue de la Révolution et qui fait chaque jour le preuve de son efficacité, pour la remplacer par une nouvelle organisation de la République : **Communauté de communes, Région, Europe.**

Mais quand un tel bouleversement de nos institutions a-t-il été clairement annoncé ?

Quand a-t-il été proposé dans un programme électoral ?

Quand a-t-il été mis en débat devant les citoyens ?

Jamais.

Jamais on ne nous a demandé notre avis.

Aujourd'hui il est encore temps d'agir pour empêcher ces mauvais coups qui sont un véritable déni de démocratie.

C'est pour cela qu'avec l'association de Maires de France, qui regroupe des élus de toutes sensibilités, nous sommes descendus dans la rue le 19 septembrepour engager un combat citoyen seul à même de faire en sorte que le gouvernement revienne sur ses projets.

C'est pour cela aussi que je vous appelle à soutenir les élus en signant la pétition soit ci-contre soit en en ligne (le lien se trouve sur le www.gauriac.fr).

Raymond RODRIGUEZ

Pétition de l'Association des Maires de France

L'État a décidé de réduire de 30% les dotations accordées jusque-là aux communes et intercommunalités pour assurer leurs missions. Cette baisse massive est **sans précédent** et concerne chaque commune ou intercommunalité, chaque habitant, sans exception.

Souhaite-t-on que les services de proximité rendus au quotidien à 66 millions de Français disparaissent ou soient drastiquement réduits ? Souhaite-t-on renoncer aux investissements publics ? Notre réponse est claire : c'est non !

Car concrètement, qu'est-ce que cela changerait pour vous dans une journée ordinaire ?

Plus d'eau pour votre douche. Plus d'équipements pour faire du sport. Plus d'écoles, de crèches et de cantines pour vos enfants. Plus de transports en commun pour aller travailler. Plus de collecte et de tri d'ordures pour une ville propre et saine. Plus d'entretien des espaces verts pour votre cadre de vie. Plus de lieux ou d'actions culturels pour vous distraire. Plus d'actions sociales en faveur des personnes en difficulté. Plus de vie associative pour favoriser les projets en commun…

Le danger est donc sans précédent et concerne chaque habitant de chaque commune de France, sans exception.

Pour gagner ce combat citoyen et pour que l'État revienne sur sa décision, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalités a lancé l'Appel pour les communes de France.

En tant que citoyen, responsable ou membre d'association, chefs d'entreprises, cet Appel vous est destiné. Soyez des milliers à le signer !

Nous aimons tous notre commune, ne nous résignons pas à la voir disparaître : faisons cause commune pour dire NON à la disparition programmée des communes !

NOM : ……

Prénom : ……

Commune : ……

Département : ……

Signature

À déposer à la mairie

Temps d'activités périscolaires : bilan et nouveautés

Après un an d'activité des Ateliers périscolaires, voici venu le moment des bilans de l'année scolaire écoulée. Cette rentrée a aussi vu la mise en place de quelques nouveautés qui visent à encore améliorer un service qui a déjà donné satisfaction pour sa première année de fonctionnement.

Bilan 2014 - 2015

Conformément au décret du Gouvernement de janvier 2013, relatif aux nouveaux rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires, rappelons qu'une semaine scolaire de 4 jours et demi, incluant le mercredi matin et de nouveaux horaires ont été mis en place dès le 2 septembre 2014 dans toutes les communes.

Qu'en était-il à Gauriac ?

Les Temps d'activités périscolaires (TAP) sont pris en charge par la Mairie et sont gratuits pour les familles. Ils ont été répartis en 2 temps de 2 fois 1h30 : le mardi et le vendredi après-midi.

Diverses activités ont été proposées aux enfants, animées par des intervenants qualifiés, des professionnels, des bénévoles, des employés communaux, des ATSEM et une référente sur le site. 57 enfants y ont participé.

Rappelons que ces activités doivent respecter le rythme de l'enfant, garantir sa sécurité physique et affective, faciliter sa socialisation et lui permettre de se construire en tant que citoyen.

Malgré une réforme imposée, sans concertation par l'État, la commune de Gauriac a eu besoin d'accompagnement méthodologique, de temps, de moyens financiers, matériels et surtout humains, pour parvenir à mettre en œuvre correctement ces nouveaux rythmes.

Bilan pédagogique

Bien qu'il soit important de respecter le rythme physiologique naturel de l'enfant aux temps d'apprentissages scolaires, nous avons constaté que l'enfant est fatigué par ces nouveaux aménagements scolaires et périscolaires sur 4 jours et demi. Le rythme physiologique n'est pas maintenu, en particulier le vendredi après-midi.

Le second objectif des TAP est de contribuer au développement personnel de l'enfant, sa sensibilité, ses compétences intellectuelles et physiques, à valoriser leurs compétences personnelles et l'estime de lui-même. Les enfants de Gauriac ont pris beaucoup de plaisir à s'investir lors des TAP. Ils se sont responsabilisés et, pour certains, ces temps ont permis de canaliser leur énergie !

Mardi de 13h30 à 14h30 (année 2014/2015)

Ateliers	Intervenant(e)s	Fonction	Lieu
Lecture	Bernard Belair	Bénévole	Bibliothèque
Cuisine/bricolage	Elodie Alary	ATSEM et référente	Classe
Jeux de société	Stéphanie Gaboria	Employée mairie	Classe
Ludothèque	Pauline Lancereau	Animatrice	Préau et extérieur
Peinture/fresque	Océane Legendre	Animatrice CdC	Garderie

Vendredi de 15h10 à 16h10 (année 2014/2015)

Ateliers	Intervenants	Fonction	Lieu
Peinture	Irem Sansier	Bénévole	Garderie
Expression corporelle zumba	Magguy Elurse	Animatrice sportive	Salle des fêtes
Chasse trésor	Stéphanie G. Elodie A.	Employée mairie ATSEM	Classe
Tennis	Johann Lefebvre	Animateur sportif	Gymnase

Permettre aux enfants de découvrir, à leur rythme, de nouvelles activités sportives, culturelles, intergénérationnelles est le 3eobjectif. La commune de Gauriac a proposé une variété d'activités, qui ont permis aux enfants de découvrir des thématiques qu'ils ne connaissaient pas à travers des activités ludiques et culturelles.

Un excellent relationnel entre adultes et enfants a été constaté, grâce à un travail et un esprit d'équipe entre les intervenants, la référente, Elodie Alary, les enseignantes et les élus. Des réunions régulières ont été mises en place pour un bon fonctionnement et une bonne communication. Les enfants ont été à l'aise, ont pu s'exprimer librement en fonction de leur âge et de leur capacité. Ils ont expérimenté leurs relations aux adultes dans un cadre sécurisé et enrichissant.

La référente a laissé libre choix aux enfants, tout en maintenant un cadre, de participer aux ateliers, sans les forcer. Pour cette raison, les enfants se sont sentis à l'aise et participent en toute autonomie et avec beaucoup d'envie et de plaisir.

Le bilan à Gauriac est donc plutôt positif tant sur le plan pédagogique, humain que matériel, malgré la difficulté de trouver des intervenants.

Beaucoup d'investissement de la part de notre référente, Elodie Alary, qui a pris beaucoup de plaisir et de responsabilités.

Coût pour la commune ?

Dépenses

Fournitures diverses : 992,16
Location de matériel : 136,00
Intervenants
- A l'asso des jeux : 1877,50
- Tennis Club de Bourg : 1282,00
- Association Mizikasoleil : 742,50
- Aurore Sauvignon : 500,00
- Personnel municipal : 3299,40

Formation des agents communaux
- Organismes de formation :1 251,00
- Frais de déplacements : 285,26

Total : 10 365,82 €

Recettes

État : 4410,00
CAF : 0,00
MSA : 1 630,00
Total : 6 040,00 €

►►►

◄◄◄

Les ateliers 2015 - 2016

Cette année, la commune de Gauriac a décidé de garder la même organisation que l'année précédente, avec des nouveaux ateliers, de nouveaux intervenants et une nouvelle répartition des enfants dans les ateliers.

À noter le nombre croissant d'enfants : 57 enfants inscrits aux TAP en 2014/2015 contre 68 enfants inscrits à la rentrée de septembre 2015.

Par conséquent, et afin de respecter un taux d'encadrement réglementaire, nous avons créé de nouveaux ateliers, et donc cherché du personnel supplémentaire.

Nouveautés à la rentrée :

- Chant/Musique avec Isabelle Gigaud (professeur de chant et de musique)
- Danse et Zumba avec AntinéaEymas (animatrice sportive)
- Atelier dessin avec Aurélia Magnen (Bénévole)
- « Permis de souffler » avec notre référente Elodie Alary

Autre nouveauté également cette année : les enfants sont répartis en fonction de leur âge, pour une meilleure cohésion du groupe, et non plus en groupe de différents âges.

La municipalité remercie les personnes qui continuent avec nous sur cette année scolaire, ainsi que les bénévoles des villages de Gauriac et de Comps, qui ont donné et qui donnent encore énormément de temps et de cœur à cet ouvrage, que sont les TAP.

Céline COMBERTON

Mardi de 13h30 à 14h30 (2015/2016)

Ateliers	Intervenant(e)s	Fonction	Lieu
Lecture	Bernard Belair Christiane Arrivé	Bénévole Bénévole	Bibliothèque
Activités sportives	Johann Lefebvre	Animateur sportif	Gymnase Cour
Jeux de société	Stéphanie Gaboria Dominique Dupont	Employée mairie (BAFA) / Bénévole	Classe GS/CE1
Ludothèque	Pauline Lancereau	Animatrice	Préau
Dessin	Aurélia Magnen Patricia Menaud	Bénévole Bénévole	Classe CP/CE1
Peinture	Irem Sansier A.-M. Schmauch	Bénévole Bénévole	Garderie

Vendredi de 15h10 à 16h10 (2015/2016)

Ateliers	Intervenant(e)s	Fonction	Lieu
Permis de souffler	Elodie Alary	ATSEM et référente	Classe GS/CE1
Dessin	Aurélia Magnen Patricia Menaud	Bénévole Bénévole	Classe CP/CE1
Tennis	Johann Lefebvre Christiane Arrivé	Animateur sportif Bénévole	Gymnase
Chant Musique	Isabelle Gigaud	Professeur de chant et musique	Bibliothèque
Act. manuelles	Stéphanie Gaboria	Employée mairie	Garderie
Zumba - danse	Antinéa Eymas	Animatrice sportive Prof. Zumba	Préau Gabare

Tout sur Gauriac www.gauriac.fr

► Bientôt un marchand de fromage

À partir du mois de novembre un marchand de fromage sera présent tous les dimanches devant La Gabare à côté du marchand d'huîtres. Il vous proposera un éventail de fromages AOP.

► Élections régionales

Les élections qui désigneront le Conseil de la nouvelle grande Région dont on ne connaît pas encore le nom auront lieu

le dimanche 6 décembre pour le premier tour et le dimanche 13 décembre pour le deuxième tour.

Comme à l'accoutumée le bureau de vote se tiendra à La Gabare et sera ouvert sans interruption de 8h00 à 18h00.

► Dépôts sauvages

Ces deniers temps nous avons eu à déplorer de nouveaux dépôts sauvages à Furt, au chemin du Jonc et au chemin de Bujan.

Ni vu ni connu… Voilà ce que pensent sans doute les personnes, dénuées de sens civique, qui préfèrent vider leurs remorques de déchets au bord des chemins ou chez le voisin plutôt que de les apporter dans une déchèterie.

C'est sans compter avec l'œil acéré de discrets témoins et sur la perspicacité des services municipaux. Cette méthode a permis d'identifier plusieurs contrevenants. Ces derniers ont été mis en demeure de nettoyer les lieux dans les plus brefs délais. Certains l'ont fait. Ceux qui ne l'ont pas fait ont été verbalisés.

Plutôt que de vous exposer à des poursuites utilisez les deux déchèteries qui sont à votre disposition pour vous débarrasser de vos déchets verts, de vos encombrants ou de vos gravats :

Saint-Gervais (05 57 43 65 50
Saint-Paul (05 57 42 81 51)

Horaires d'ouverture

- *Du 1/02 au 31/10 :*
  de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
- *Du 2/11 au 31/01 :*
  de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h
- *Fermées les dimanches et jours fériés.*

Tempête, inondation… évènement exceptionnel à Gauriac

Pour être prévenu(e) par SMS ou par message vocal Inscrivez-vous à Alerte-citoyens

Autrefois, pour informer la population, le garde-champêtre faisait le tour de la commune en battant le tambour. C'était efficace mais, bien qu'on puisse le regretter, cette époque est révolue. Il n'en demeure pas moins que des informations urgentes doivent vous parvenir comme, par exemple, l'annonce d'une vigilance météo, le moment de la remise en service de l'électricité après une coupure générale ou un message important concernant l'école.

Grâce à *Alerte citoyens,* la mairie vous informe rapidement par SMS et/ou par message vocal

Pour bénéficier gratuitement d'*Alerte citoyen* il vous suffit de vous inscrire dès à présent :

- soit en remplissant le coupon réponse ci-contre et en le rapportant à la mairie ;
- soit sur internet en vous rendant sur www.gauriac.fr *(depuis la page d'accueil).*

Bulletin réponse - Alerte citoyens

Nom ……

Prénom ……

Adresse ……

……

Tél. mobile ……

Tél. fixe ……

Courriel ……

……

Je souhaite recevoir les informations suivantes :

☐ Vie de la commune (informations générales)
☐ Risque météorologique
☐ Inondation
☐ École (message destiné aux parents d'élèves)

Alerte citoyens est un service gratuit destiné uniquement aux habitants de Gauriac. Conformément à la loi 2004-575 du 21 juillet 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, vous avez un droit d'accès et de rectification, ou vous désinscrire sur simple demande auprès de la mairie ou sur **https://gauriac.alertecitoyens.com**. Les données collectées ne seront en aucun cas transmises à des tiers pour une utilisation commerciale. Le service *Alerte citoyens* est édité par la société OLTY SAS, 5 rue de Maidstone 60000 Beauvais.

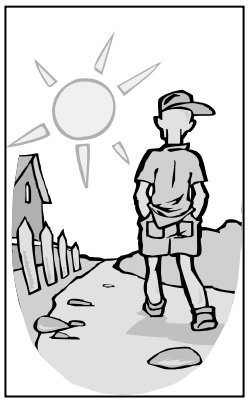

Le petit flâneur

Par une belle journée de printemps, parcourant le bord de l'estuaire de Roque de Thau à La Reuille, j'ai été bluffé par la multitude d'œuvres en bois flottés. Animé par un plaisir renouvelé d'apprécier le beau travail accompli, je suis revenu durant plusieurs jours sur ces lieux riches de créativité. J'ai pu rencontrer de nombreux visiteurs venus d'horizons divers. Ils étaient en admiration devant cette exposition de pièces multiformes élaborées à partir de bois charriés par le fleuve au rythme des marées.

Chouette ! Cette année les 4 kms de berge avaient offerts son espace à la création entre falaise et fleuve. Et puis, plus rien ! Mais alors que s'est-il passé pour que nos visiteurs de l'été en soient privés ? J'ai appris que ces belles œuvres n'ont pas été subtilisées. Encore heureux ! L'un des créateurs voulait sortir de l'anonymat en apposant son nom. Qui sait un peu d'orgueil ou de supériorité mal placés ? C'est si beau une action collective d'une telle qualité ! Nous aurions bien aimé que notre bord de l'eau puisse continuer de faire notre fierté quelques mois de plus auprès de nos estivants.

Pourquoi pas l'été prochain, ici ou là, des riverains explosant d'imagination ne pourraient-ils pas s'exprimer à nouveau pour nous offrir ce beau mariage d'ouvrages avec cette Gironde en mouvement perpétuel.

Peut-être à 2016 !

Devinette

Quel est le point commun entre la cabine téléphonique de Gauriac et la loi Macron

On savait que la loi Macron, que nos parlementaires ont voté cet été, était un invraisemblable fourretout. Elle élargit le travail du dimanche et le travail de nuit, elle s'intéresse au transport en car et au permis de conduire, elle facilite les licenciements, elle s'attaque aux prud'hommes et aux professions règlementées.

Ce qu'on ne savait pas, mais sans doute étions nous distraits, c'est que la loi Macron officiellement appelée « loi pour la croissance et l'égalité des chances économiques » s'applique à bien d'autres sujets. Elle a par exemple abrogé les dispositions qui imposaient à Orange de mettre à disposition une cabine téléphonique dans chaque commune. Résultat Orange vient de se fendre d'une lettre recommandée, avec accusé de réception siouplait, pour nous annoncer la prochaine disparition de la cabine située devant la poste de Gauriac.

Certes cette cabine fonctionne peu car beaucoup d'entre-nous disposent d'un téléphone mobile. Elle est cependant indispensable aux gauriacais les plus démunis ou à ceux qui ont dépassé leur forfait. Sans doute Monsieur Macron et les députés qui on voté sa loi considèrent-ils que « l'égalité des chances économiques » ne les concerne pas.

Nous vivons une époque formidable !

Conseil municipal Séance du 1er juillet 2015

Présents : Raymond RODRIGUEZ, Carole GADRAT, Jean-Marie ARRIVÉ, Alain DUPOUY, Gisèle SOU, MM Jean-Louis GUIRAUD, Michel LECRENAIS, Jean-Christophe MARMEY, Céline COMBERTON, Jean GOURSILLAUD, Véronique RICHARD, Hélène ARAGNOU.
Procurations : Josiane BROSSARD à M. J.-C. MARMEY, Séverine DESCORS à J.-M.ARRIVÉ.
Excusé : M. Christian SCHMAUCH

Sauf indication contraire, les décisions sont prises à l'unanimité

► Convention SPAR
Raymond RODRIGUEZ

Reporté à une séance ultérieure

► Remplacement d'un délégué du conseil au SIRP
Josiane BROSSARD

Pour des raisons professionnelles Céline COMBERTON ne souhaite plus occuper son poste au sein Syndicat Intercommunal de Regroupement pédagogique Comps-Gauriac. Josiane BROSSARD propose Jean GOURSILLAUD pour la remplacer.

► Acquisition d'un emplacement rue du Vallon des Sources
Raymond RODRIGUEZ

Les parcelles AD 191 et 295, actuellement en vente, sont touchées par l'emplacement réservé n°6 du PLU. Celui-ci est destiné à élargir la voirie afin de sécuriser le virage proche. Après visite sur le terrain et bornage il s'avère que la clôture de cette propriété est construite en retrait des limites parcellaires. Le terrain nécessaire à la commune est situé, côté rue du Vallon des sources, entre les limites parcellaires et la clôture actuelle soit 101 m² soit, après modification du parcellaire cadastral, les parcelles AD 378 (73 ca) et AD 380 (28 ca). Les frais du bornage et les frais relatifs à l'acquisition seront à la charge de la commune.

► Contrat d'entretien éclairage public
Alain DUPOUY

Reporté à une séance ultérieure

► Mesures de prévention contre les épandages de produits phytosanitaires
Raymond RODRIGUEZ

À proximité des sites sensibles (établissements scolaires, installations sportives…) l'article 53 de la loi du 13 octobre 2014 impose des *« mesures de protection adaptées telles que des haies, des équipements pour le traitement ou des dates et horaires de traitement permettant d'éviter la présence de personnes vulnérables lors de traitements »*. Notre commune possède deux sites de cette nature. L'un derrière le gymnase, l'autre au fond du terrain situé entre l'école et le cabinet médical.

Cette année une charte, rédigée par la Communauté de communes et le Syndicat viticole, a été signée entre la mairie et les deux viticulteurs concernés. Conformément à la loi, elle a pour objet d'empêcher les nuisances en adaptant les horaires de traitement. Il est d'ores et déjà prévu de la renouveler les prochaines années.

Au-delà de cette initiative ponctuelle, la plantation de haies arbustives représente est une solution pérenne qui présente, de plus, un intérêt environnemental. L'opération, conduite pour le compte des Communes, par la Communauté de Communes, est subventionnée par l'État au titre des Territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) et par le Département. L'association Arbres et paysages est pressentie pour en être le maître d'œuvre.

Il est prévu de planter trois haies :
- deux haies destinées à protéger les locaux recevant du public des épandages de produits phytosanitaires (l'une derrière le gymnase (100 m), l'autre au fond du terrain situé entre l'école et le cabinet médical (22 m)) ;
- une haie paysagère près du terrain de boules (28 m).

Quand les haies auront pris du volume elles nous dispenseront de passer une charte annuelle avec les viticulteurs concernés.

Financement de l'opération

Dépenses
Conception, fourniture, plantation et suivi (*200 plants, paillage, éléments de protection, taille et mise en forme pendant 3ans)* 2 066,25 HT
TVA 220,25
Total : 2479,50 €

Recettes
Subvention du Département :660,75
Subvention de l'État : 992,25
FCTVA (15,761% du HT) : 325,65
Commune : 500,85
Total : 2479,50 €

La réalisation de ces plantations s'effectuera entre octobre 2015 et avril 2016. Durant le temps de développement de la haie, une charte de « Bon voisinage » rédigée conjointement par le Syndicat viticole des Côtes de Bourg et la Chambre d'agriculture, sera cosignée par les viticulteurs concernés et la Commune.

Vote : 11 pour et 3 abstentions

Gisèle SOU demande si les 3 haies sont comprises dans le financement. Oui répond **R.RODRIGUEZ.**

J.-C. MARMEY est dubitatif sur l'efficacité de ces mesures et regrette de ne pas voir les vendeurs et/ou fabricants de ces produits phytosanitaires dans la liste des donateurs de subventions. Au minimum la loi sera appliquée répond **R. RODRIGUEZ. J.-M. ARRIVÉ** indique que les végétaux permettent une atténuation des effets de l'épandage des produits phytosanitaires.

A. DUPOUY précise qu'il y aura une hauteur à respecter et s'inquiète de l'entretien de ces haies. **R. RO-**

DRIGUEZ rappelle que l'association Arbres et Paysages de Gironde qui procure les plants fera l'entretien les 3 premières années.

► FDAEC
Carole GADRAT

Suite à la réunion du 21 mai 2015 concernant le Fonds départemental d'aide à l'équipement des Communes (FDAEC), l'enveloppe accordée à GAURIAC est de 13 921 €. Ce montant doit être inférieur ou égal à 80% de la dépense éligible hors taxes, soit 20% à la charge de la commune.

Après réflexion le Conseil décide de programmer des travaux de voirie.

Affectations du FDAEC

Dépenses
Réalisation de point à temps sur toutes les voies communales : 4 250,00
Réfection du parking Duong **:**
5 563,00
Réfection du parking Dupont et accotements rue de l'Ancien bourg :
9 248,40
TVA : 3 812,28
Total : 22 873,68 €

Recettes
FDAEC 2015 : 13 921
Commune : 8 952,68
Total : 22 873,68 €

Tarifs du cimetière
Raymond RODRIGUEZ

Actuellement il existe uniquement des concessions perpétuelles de terrain au prix de 53 €/m² et des concessions de cases de columbarium au prix de 200 € pour 10 ans, 350 € pour 20 ans, 450 € pour 30 ans.

Il est décidé :
- de ne plus accorder de concessions de terrain perpétuelles et de les remplacer par des concessions de 15, 30 ou 50 ans ;
- d'aligner les durées de concession de terrain et de l'espace cinéraire ;
- de prévoir un tarif de cavurne en vue de la prochaine création de 6 emplacements ;
- tous les droits à concession acquis à ce jour sont maintenus .

Un nouveau règlement de cimetière va être instauré par arrêté municipal.

S. DESCORS rejoint la séance

► Suppression de régies de recettes : marché et vtt
Carole GADRAT

À la demande du Trésorier de la commune, il convient de supprimer les régies de recettes qui ne fonctionnent plus depuis plusieurs années. Il s'agit des régies de recettes pour l'encaissement des participations à l'école de VTT et des droits de place au marché municipal.

R. RODRIGUEZ apporte quelques précisions sur le fonctionnement de l'école de VTT qui était animé par un jeune de la commune. Lors de son départ, la commune a assuré quelques temps son fonctionnement et la rémunération d'un intervenant donc participation financière des parents. Cela a permis de ne pas arrêter cette école en attendant que le club de VTT reprenne la main, avec le succès que l'on sait.

C. GADRAT précise qu'il était initialement prévu de supprimer également la régie des photocopies. Compte tenu des frais supportés par la commune pour l'étude des permis de construire et autres autorisations d'occupation des droits du sol, il a été décidé de maintenir cette régie. Les pétitionnaires devront remettre 6 exemplaires de leur dossier lors du dépôt de la demande. Les photocopies délivrées contre paiement au tarif prévu lors de la création de la régie.

► Désignation des délégués du conseil auprès du Syndicat de Gestion des Bassins Versants du Moron et du Blayais
Raymond RODRIGUEZ

Conformément aux arrêtés préfectoraux en date du 8 avril 2015 concernant les modifications du périmètre du Syndicat de gestion des bassins versants du Moron et du Blayais le Conseil désigne Alain DUPOUY et Jean-Louis GUIRAUD comme délégués titulaires de la commune de Gauriac.

► Décisions modificatives budgétaires
Carole GADRAT

Suite à l'adhésion de la commune au Syndicat de gestion des bassins versants du Moron et du Blayais le montant de la participation est arrêté à la somme de 4 017 €. Afin de pouvoir payer cette cotisation il convient de procéder à une décision modificative budgétaire.

La somme de 5 000 € pour l'acquisition de cavurnes pour l'espace cinéraire de la commune avait été budgétisée lors du vote du budget primitif 2015. Le montant définitif de cette opération étant de 5 114,40 € il est nécessaire de prendre une décision modificative budgétaire afin de pouvoir régler la facture.

► État des subventions et attributions
Raymond . RODRIGUEZ

Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
• accessibilité de la mairie 17 885 €

NOUVEAUX TARIFS DES CONCESSIONS DE CIMETIERE

	Coefficient	Terrain par m²	Columbarium par case	Cavurne par case	Dispersion de cendres
15 ans	0,5	30,00 €	225,00 €	300,00 €	Gratuit
30 ans	1	60,00 €	450,00 €	600,00 €	
50 ans	1,67	100,00 €	750,00 €	1 000,00 €	

attribués
- aire de jeux 7 854 € attribués

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : 13 955 € attribués (environ 3000 € de plus que l'an dernier).

Fonds départemental d'aide à l'équipement des communes (FDAEC) : 13 921 € attribués (environ 3000 € de plus que l'an dernier).

Subventions du département
- éclairage église 3033 € proposés en commission permanente.
- aire de jeux 6 341 € proposés en commission permanente.

► Règlement du cimetière

En complément de la modification des tarifs qui vient d'être votée un nouveau règlement de cimetière entrera bientôt en application par arrêté municipal. Une version de travail a été communiquée à tous les conseillers afin qu'ils fassent part de leurs remarques avant sa signature.

► Arbres bordant la RD 669 à Francicot

Lors de la réunion publique du 5 juin 2015, les riverains ont fait part de la gène que représente ces arbres. Il a même été question de poursuivre la commune en justice.

Suite à cette réunion les arbres gênants vont être abattus puisqu'une majorité de présents ou représentés l'a souhaité. Le coût de cette opération est actuellement estimé à 5 000 €. À cette somme viendront s'ajouter les frais de réaménagement paysager.

Toutefois il a été décidé de contacter chaque riverain avant la décision finale afin d'étudier la possibilité de garder quelques arbres si possible, précisent **A. DUPOUY** et **H. ARAGNOU**.

J. GOURSILLAUD retient l'idée de sculptures avec les troncs, projet qui sera étudié aussi par **R. RODRIGUEZ**. **J.-L. GUIRAUD,** lors de récents déplacements, a constaté des plantations de pins en bordures de voiries qui ne posent aucun problème semble-t-il, ce qui confirme qu'au départ la plantation n'a pas été correctement réalisée.

► Panneaux @@@ Territoire Internet

Suite à sa labellisation, la communauté de communes va prochainement mettre en place à ses frais des panneaux « Territoire internet @@@ » aux entrées du village.

Après débat sur le sujet le conseil municipal vote : 12 contre 2 pour.

► Logement du 1 rue du Sabotier

L'actuel locataire du logement 1 rue du Sabotier ayant fait connaître son intention d'arrêter cette location à compter du 7 juillet prochain Carole GADRAT informe les conseillers qu'une nouvelle famille signera le bail à compter du 1er août 2015.

► MNT Prévoyance
Jean-Marie ARRIVÉ

Les agents de la commune bénéficient actuellement d'un contrat collectif pour la garantie maintien de salaire en cas d'arrêt maladie. Suite au décret n° 2011 61474 du 8 novembre 2011, le conseil municipal a accordé une aide financière à chaque agent pour la couverture santé. Il est proposé, dans le cadre de la garantie maintien de salaire, une participation de la commune de 5 € par agent ayant souscrit un contrat labellisé individuel de cette couverture. L'avis du Comité Technique Paritaire auprès du Centre de Gestion pour application au 1er octobre sera demandé.

► Motion pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État
Raymond RODRIGUEZ

Voir encadré page suivante.

► Tour de table

J.-M. ARRIVÉ indique que suite à la fête locale les ordures ménagères n'ont pas toutes été collectées au gymnase. Il a contacté le SMICVAL qui a précisé que les bacs supplémentaires non répertoriés ne sont pas ramassés et qu'il faut donc emmener ces containers au dépôt de St Girons d'Aiguevives. D'autre part, pour toute manifestation exceptionnelle, il est possible de faire une demande de bacs supplémentaires qui seront facturés à la mairie.

J. BROSSARD invite les conseillers disponibles sont à venir le 3 juillet à l'école pour la présentation des activités du TAP de l'année scolaire 2014-2015, le verre de l'amitié clôturera cette exposition.

J.-L. GUIRAUD signale qu'il faut se procurer le matériel pour terminer l'installation des douches à l'atelier municipal. D'autre part il faut prévoir de changer les VMC des logements qui sont vétustes, il propose de profiter d'un changement de locataire pour faire le nécessaire.

S. DESCORS rappelle que le plan canicule est déclenché. Elle a contacté les personnes inscrites cette année à la mairie ainsi que celles de 2014 et renouvellera ses appels régulièrement. Il est rappelé qu'il faut s'inscrire auprès du secrétariat de la mairie pour bénéficier d'une assistance. Le bulletin d'inscription était dans le dernier journal de la commune.

Gisèle SOU demande s'il y a un changement d'horaire dans la collecte des ordures ménagères. Oui répond **J.-M. ARRIVÉ.** Elle demande ou en est le projet de cartes postales de la commune. Toujours à l'étude répond **R. RODRIGUEZ**

M. LECRENAIS signale plusieurs problèmes de constructions illicites au bord de l'estuaire. **R. RODRIGUEZ** a répertorié plusieurs problèmes :
- 1 modification de façade sans autorisation, demande de régularisation envoyée ;

- 2 bungalows ;
- 1 construction en zone PPRMT.

Tous ces cas vont être étudiés et les propriétaires contactés pour régulariser leur situation, ce qui est déjà le cas pour 2 de la liste ci-dessus.

R. RODRIGUEZ fait part de la bonne organisation de la fête locale.

Motion pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, vont être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'État sont en effet appelés à diminuer de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017 soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, l'Association des maires de Gironde (AMG) souhaite soutenir l'action de l'Association des maires de France (AMF) pour mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises.

En effet, si cette baisse est maintenue sur les 2 prochaines années, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'État, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

L'AMG rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

C'est pour toutes ces raisons que l'AMG soutient les demandes de l'AMF :

- **réexamen du plan de réduction des dotations de l'État et à minima un lissage dans le temps**
- **arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,**
- **réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.**

Tout sur Gauriac www.gauriac.fr

Etat civil

3e trimestre 2015

Mariages

Ludivine BROSSARD
avec
David BAUDRAIS
le 1er août 2015

Véronique MANUSSET
avec
Jérémy BERTEAU
le 1er août 2015

Patricia ROSSI
avec
Emmanuel GUILLAUME
le 26 septembre 2015

Journées du patrimoine

La municipalité tient à remercier très sincèrement Madame BLANC et Monsieur MARTY. En effet grâce à leur présence tout au long du week-end des 19 et 20 septembre, de nombreux visiteurs ont pu cette année encore admirer les peintures de notre petite église en cours de rénovation.

D'ici la fin de l'année débutera la première tranche des travaux d'éclairage ainsi que la troisième tranche de rénovation des peintures.

Solution du jeu

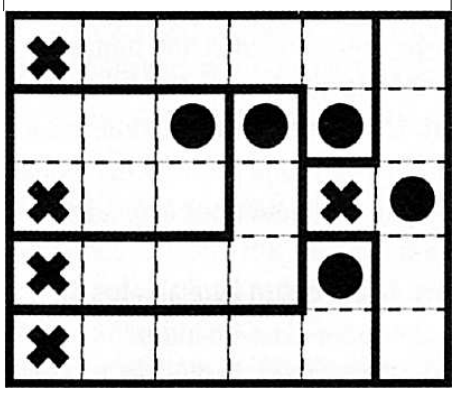

Écocitoyenneté

Équipe :
Hélène Aragnou, Véronique Richard, Michelle Klein

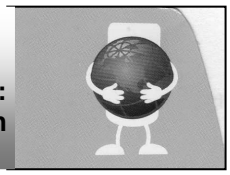

La permaculture... Kesako ?

La permaculture est avant tout une philosophie de vie apparue dans les années 70 en Australie.

C'est organiser sa vie, son environnement en respectant la nature et les êtres vivants.

L'agroécologie fait partie du concept.

On peut avoir un très beau jardin sans pesticide ni herbicide ni engrais. C'est économe en énergie... C'est la nature qui fait (presque) tout !

La culture peut se faire sur plates-bandes sur lesquelles on met un paillis. La terre ne doit jamais être nue.

Ce paillage permanent va favoriser la vie en dessous, limiter l'arrosage et éviter le tassement de la terre. Les vers vont l'aérer et aider à la décomposition qui va enrichir la terre.

Pas d'engrais : décomposition du paillis.
Peu d'arrosage : protection du paillage, favoriser l'eau de pluie
Pas de pesticide : peu d'humidité sur le feuillage, moins de maladies et
Si besoin : utilisation de purin ou de décoction de plantes.
Pas de labour : les vers font le travail

Avec l'aide des insectes et des petits animaux... vous allez avoir un jardin extraordinaire.

Le saviez-vous ?

La permaculture ne se résume pas à des techniques de jardinage .
La permaculture repose sur 3 principes éthiques : prendre soin de la Terre, prendre soin des Hommes, partager équitablement les ressources.
Dans la nature tout est relié (et) fonctionne en boucle, les déchets de l'un sont la ressource de l'autre.

Pour aller plus loin
Voir la ferme du Bec Hellouinc réée en 2004 en Haute-Normandie par Perrine et Charles Hervé-Gruyer.
www.fermedubec.com/permaculture.aspx

Alors on fait quoi ? **L'écocitoyenne attitude …**

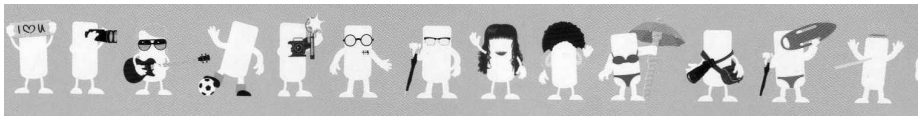

Des expériences, des témoignages…

"Nous avons choisi de privilégier cette culture naturelle de "sous-bois" depuis 3 ans. Les plates-bandes sont recouvertes en permanence de paillage (tonte, feuillage....). Si besoin, j'arrose plutôt le matin... et travailler dans le jardin pieds nus est un vrai plaisir!"

Claudine G.

"Je teste depuis ce printemps cette façon de cultiver. J'ai un petit jardin et c'est vraiment étonnant. Pas de produit chimique, peu d'arrosage... et une récolte inespérée."

Veronique R.

Les petits bouchons

font

les grandes rivières…

Deux gestes simples pour aider …

Agir contre le cancer est une association qui collecte les bouchons en liège naturel ou synthétique. Ils sont vendus et recyclés. L'argent est reversé en totalité à l'Institut Bergonié de Bordeau

Les bouchons d'amour est une association qui collecte les bouchons en plastique alimentaire ou non. Ils sont vendus et recyclés. L'argent est reversé en totalité à l'aide pour les personnes handicapées.

2 bacs de collecte sont à votre disposition sous le porche de la mairie.

Ma Commune Ma Santé

La Complémentaire Santé MUTUALISEE Accessible à Tous !

400 communes adhérentes à ce jour, dont 14 en Haute-Gironde

Le retour à une couverture de santé pour vous et vos proches.

Une tarification simple générant **une réelle économie** sur vos cotisations

Le libre choix d'une formule adaptée à vos besoins

3 mutuelles et 3 niveaux de garanties : économie- sécurité- confort

Une mutuelle ouverte à tous (tout âge, compatible fiscalité loi Madelin)

Offre réservée aux habitants de GAURIAC

Rendez-vous à la mairie pour retirer votre dossier d'inscription Ma Commune Ma Santé

Référent local :
H.LEROY 06 80 62 14 00

Plus d'infos sur :
www.macommunemasante.org

Festival flam'2015

Violoncelle à la Gabare

Après le violon et l'alto en 2014, c'est la découverte du violoncelle et de ses sonorités envoutantes qui a été proposée par le Festival Flam' 2015 aux amateurs de tous âges salle de la Gabare, le mardi 4 août.

Cet atelier ouvert à tous a été présenté par Florent Dusson, directeur artistique du festival Flam', et animé avec compétence, chaleur et conviction par son ami et partenaire, le violoncelliste Romain Malan.

Avant de devenir un pilier du festival Flam' dans le cadre duquel il s'est produit tous les ans, Romain Malan donnait déjà des concerts à Bayon et à Blaye en duo avec Florent Dusson, une véritable complicité musicale unit les deux amis.

Cette année, au lendemain du concert donné le 3 août par le sextuor de violoncelle Diversion au château Falfas, Romain Malan a proposé une découverte et une expérimentation du violoncelle aux dix sept personnes qui avaient répondu à cette invitation : mises à part trois d'entre elles, personne n'avait jamais joué de violoncelle.

Après la présentation de l'instrument - ou plutôt des instruments car pour répondre à la demande et s'ajuster à la taille de chacun, neuf violoncelles de différents formats ont été mis en œuvre : quart, demi, trois quarts et entiers étaient prêts à être essayés, voire adoptés – est venu le moment d'essayer le violoncelle.

Si la première prise d'archet est quelque peu impressionnante, quel plaisir au bout d'un quart d'heure d'entendre un petit quintette se mettre en place et jouer, bien soutenu par le professeur, et par Héloïse et Amandine , élèves de violoncelle l'une à Saint Médard en Jalles l'autre près de Rouen, *Le Lion est mort ce soir* ou un bien connu thème de *James Bond* !

Bravo aux interprètes : des vocations réelles se sont révélées et on a pu retrouver, deux jours après, à l'atelier proposé à Blaye plusieurs convaincus déjà désireux de s'y remettre.

Le Festival Flam', organisé par l'association Rencontres musicales de Haute-Gironde, remercie Gauriac de son accueil et de son soutien, toujours si sympathiques et chaleureux.

Mémoire du village

Une association va naître pour élargir les connaissances sur le passé de la commune

Pour réunir toutes les bonnes volontés, toutes celles et ceux qui veulent faire partager leurs connaissances sur le riche passé de Gauriac, nous allons créer une association. Elle sera ouverte à toutes les personnes qui souhaitent suivre l'évolution de cet ouvrage, puis donner son avis, jusqu'à sa publication.

Rien de bien compliqué et surtout sans la moindre contrainte pour les adhérents, si ce n'est que d'avoir l'envie de transmettre des faits qui ont animé la vie de notre village. C'est comme cela que l'on sera en capacité de rassembler un maximum de renseignements, de photos, d'informations écrites ou verbales. Parce qu'il est très important pour nous de mettre en évidence les moments les plus marquants des dizaines d'années écoulées, y compris des siècles passés.

Cette association pourrait avoir en même temps pour mission de veiller à la sauvegarde du petit patrimoine de la commune, lavoirs, puits, sources, cabanes de vigne…..

Nous désirons que l'ouvrage qui clôturera ces recherches soit le véritable reflet du vécu des habitants de ce village, tant dans leurs activités professionnelles que dans leur implication dans la gestion de la commune. L'évolution de l'habitat, de l'école, de la vie associative, des modes de déplacement, de la vie au foyer sont autant de sujets qui nourriront la curiosité des lecteurs. Des chapitres complets retraceront des époques oubliées de nos jours tels que la batellerie, la pêche sur l'estuaire, l'extraction de la pierre, les champignonnières dans les carrières abandonnées, les guerres et ses victimes, la viticulture, les petits commerces et les métiers de l'artisanat disséminés dans le village, les familles d'hier et les prises de position des uns et des autres.

Gauriac a connu une population importante et de multiples activités aujourd'hui disparues. Son passé actif et florissant ne peut laisser indifférent. Il est de notre devoir de réunir toutes les conditions pour assurer sa transmission aux nouvelles générations.

Nous envisageons donc de travailler collectivement au sein de cette association avec l'objectif d'offrir aux futurs lecteurs des indications relevant de la mémoire vivante, des archives de la mairie, des recherches dans diverses documentations. Au fils des pages nous retrouverons des noms de familles qui ont marqué la vie communale.

Cette association aura pour premier objectif la publication du livre.

L'assemblée générale constitutive de l'association se tiendra le samedi 31 octobre 2015 à 15 h 00 à la mairie.

Nous vous invitons à y participer nombreux pour, dès sa naissance, tracer ensemble les grandes lignes de son action dans les semaines à venir pour la promotion de l'ouvrage en cours de réalisation. Plus nous serons nombreux, plus votre livre avancera.

Bernard BELAIR
Robert BALDÈS

AMAP – Brouettes & paniers de Bayon

Qu'est ce qu'une AMAP ?

C'est une Association pour le maintien d'une agriculture paysanne. L'objectif étant de maintenir et de favoriser une agriculture de proximité, dans une logique socialement équitable, écologiquement saine et économiquement viable.

Une AMAP est une forme alternative de consommation et de distribution en circuit court de produits frais, de saison, souvent biologiques ou à minima cultivés de façon raisonnée. Le prix doit être équitable pour les deux parties.

Une AMAP établit un lien direct, sans intermédiaire, entre le producteur et le consommateur.

Le consommateur s'engage financièrement à l'avance pour une saison de production. En cas d'aléas climatiques, qui peuvent réduire la récolte, le consommateur reste solidaire vis-à-vis du producteur. Ces périodes sont compensées dès que la récolte se montre à nouveau généreuse. Ainsi, abondance, mais aussi disette, sont assumées collectivement.

Le partage des produits est un moment de convivialité, favorable aux échanges et aux discussions avec les personnes « qui nous nourrissent ».

Les emballages sont supprimés, puisqu'il y a réutilisation de sacs et/ou paniers. Les adhérents sont chargés de réaliser à tour de rôle la mise en panier (« ouverture ») et la fermeture du lieu de distribution.

Comment marche notre AMAP ?

Les adhérents consomm'acteurs s'engagent auprès du producteur de légumes, par un contrat réciproque courant sur 6 mois, renouvelable. Les produits sont ensuite distribués selon un rythme hebdomadaire.

Pour les autres productions (agneaux, bœufs, poissons, volailles, céréales, vins, etc.), la distribution est réalisée mensuellement. Un coordinateur permet de faire le lien entre le producteur et l'adhérent.

Il est possible de souscrire un ou plusieurs contrats parmi tous les producteurs, selon les envies. Les produits sont prépayés, lors de la signature des contrats ou lors des commandes, ce qui permet aux producteurs d'avoir une visibilité à plus long terme sur leurs débouchés, d'anticiper ainsi le contenu de leur production, et de bénéficier pour ce faire d'une trésorerie minimum.

À tour de rôle et sur inscription, les adhérents viennent avant la distribution pour préparer la salle et composer les paniers lors de l'ouverture. D'autres adhérents restent à la fin de la distribution pour nettoyer, ranger la salle et se préparer pour la semaine suivante.

L'AMAP de Bayon est composée d'un bureau élu annuellement :

- un Président David De Souza (suppléant : Bruno Sores)
- une Trésorière Violette Besson (suppléante : Isabelle Prolongeau)
- une secrétaire Caroline Queral (suppléante : Griselda Thiebault)
- des coordinateurs produits

Pour le contrat été 2015, notre association comptait 45 adhérents. Il reste une dizaine de places disponibles, sur les contrats hiver 2015-2016, conformément à l'échelle à taille humaine que nous nous sommes fixée.

Si vous voulez nous rejoindre retrouvez-nous lors des distributions tous les lundis
à la salle des fêtes de Bayon à côté de l'église
de 18h30 à 19h30

amapbayon@brouettesetpaniers.com
www.brouettesetpaniers.com

Tai chi chuan

Reprise des activités

Le lundi de 17h30 à 19h00
et de 19h30 à 21h00

Salle de la CAMECEM
place JEANTET à Bourg

Contact : Sylvie Termignon,
enseignante diplômée
tél. 07 81 31 38 72

Début des cours le lundi 5 octobre.

Cours de découverte gratuit.

L'écho des parents

Assemblé générale

L'Assemblée générale de l'association des parents d'élèves a eu lieu le jeudi 10 septembre à la mairie de Comps.

Au menu :

Renouvellement du bureau
Bilan financier
Organisation des manifestations de l'année

13 parents étaient présents, dont 2 nouveaux habitants sur Compsqui se sont joints à la réunion.

Mme Stéphanie Destouesse, Présidente et M.Philippe Devis, Trésorier, reprennent leur place respective. Mme Séverine Vigouroux démissionne de sa place de Secrétaire et la laisse à MmeAurélia Magnen.

Le bilan financier de l'association est positif et l'Écho des Parents reversera ainsi une grande partie de l'argent récolté aux écoles du RPI Gauriac/ Comps.

Agenda des manifestations 2015/2016 :

- **du 7 au 10 octobre** : bourse aux vêtements enfants/ado automne-hiver à la salle des fêtes de Comps
- **31 octobre** : fête « Halloween » à Gauriac offerte aux enfants des deux écoles
- **du 5 au 7 novembre** : bourse aux jouets à Comps
- **15 décembre** : spectacle de Noël et goûter offerts aux enfants des deux écoles, en collaboration avec les Temps d'Activités Périscolaires à la Gabare à Gauriac
- **24 janvier 2016** : loto à La Gabare
- **12 février** : carnaval et goûter offerts à Gauriac, aux enfants des deux écoles en collaboration avec es Temps d'Activités Périscolaires
- **5 mars** : master de Zumba à la salle des fêtes de Comps avec l'association Mizikasoleil
- **31 mars au 2 avril** : bourse aux vêtements enfants/ados printemps été à la salle des fêtes de Comps
- **28 au 30 avril** : bourse aux vêtements adultes à Comps
- **22 mai** : vide grenier au pré de la Mayanne à gauriac

Rappelons que l'argent récolté de ces manifestations est reversé en partie aux écoles de Gauriac et Comps, et sert à financer les sorties scolaires, tout au long de l'année.

Toutes ces manifestations ne pourraient exister sans la présence de personnes volontaires.

Pas de bénévoles, pas de manifestations.

Pour plus d'informations et pour rejoindre l'équipe de cette association, vous pouvez contacter :

- Mme Destouesse : 06 12 79 35 02
- M. Devis : 0668 00 84 09
- Mme Magnen : 077049 53 60

Longue vie à l'association !

Céline COMBERTON

Union sportive Gauriacaise

L'US Gauriac rebondit

Trente enfants cette année, une équipe sénior qui voit le jour avec un effectif de neuf joueurs, notre équipe loisirs qui souffle sa première bougie cette année en accueillant de nouveaux joueurs portant l'effectif à 13 joueurs et le bureau qui compte 9 membres, évidemment certains sont joueurs.

Si nous le pouvons, nous allons créer une équipe benjamine mixte, si un ou deux enfants de cet âge nous rejoignent car l'effectif est encore un peu juste.

Nous ne comptons pas moins de 57 licenciés cette année.

Un joueur sénior va faire une formation d'initiateur, entraîneur, et peut être un membre ou deux suivront la formation Babys.

Un livre photos va voir le jour en collaboration avec l'association des Photographes de Gauriac.

Le 21 novembre nous organisons une après-midi basket avec des matchs entre les enfants puis un match loisirs contre séniors et nous finirons par un apéro dinatoire à la salle de la Gabare. À cette occasion nous inviterons, entre autres, les sponsors qui ont participé aux achats de nouvelles tenues pour les loisirs et aux teeshirts personnalisés pour tout le club.

Notre première rencontre devait avoir lieu le dimanche 4 octobre pour l'équipe sénior qui recevait les JSA. Malheureusement, nous sommes contraints de repousser celui ci car le nouveau tracé n'a pas été effectué dans les temps ! Quel dommage !

Sportivement

Pascale BAUDOUIN
Présidente de l'US Gauriac

Repas de quartier

Au Sartre

Les voisins de la place du Sartre se sont retrouvés une nouvelle fois, comme maintenant ils en ont pris l'habitude depuis quelques années. Après le verre de l'amitié, c'est autour d'une grillade accompagnée de nombreux hors d'œuvres, desserts et vins locaux, apportés par les habitants, que le repas convivial s'est prolongé jusqu'en fin d'après midi.

Un moment très agréable d'autant que le soleil de fin septembre était lui aussi au rendez-vous. Quelques heures durant lesquelles toutes les générations se sont côtoyées dans le respect de l'autre. Un jeune couple avec leur enfant, nouveau voisin, est venu honorer ces retrouvailles. Il faut bien dire qu'un quartier où il fait bon vivre c'est celui où l'on peut partager régulièrement un simple bonjour, peut-être quelques mots de temps à autre et parfois aussi de l'aide si besoin.

Et puis tout simplement savoir vivre ensemble !

RB

Daniel Seguin

10 ans après, toujours dans la course

À 60 ans largement passés, Daniel Seguin nous invitait à partager son bonheur de pouvoir et d'aimer encore courir. Aujourd'hui à 71 ans, il poursuit sa quête de santé en « Vétéran 4 »

Après un arrêt de 3 mois sur blessure en début d'année (est-il possible de se blesser à cet âge ?) il est revenu dans le peloton de tête, collectionne les places sur et autour du podium lors des 4 épreuves disputées : deux fois deuxième, une fois de troisième et quatrième.

Il entretient sa condition physique sur son terrain secret de randonneur. Il terminera l'année après un automne actif à Vertheuil pour la course du Père Noël – Pourquoi pas ?

Obstiné, il envisage sérieusement de poursuivre sa carrière en « Vétéran V »....

JGB

Recettes d'ici...

Pigeonneaux au verjus

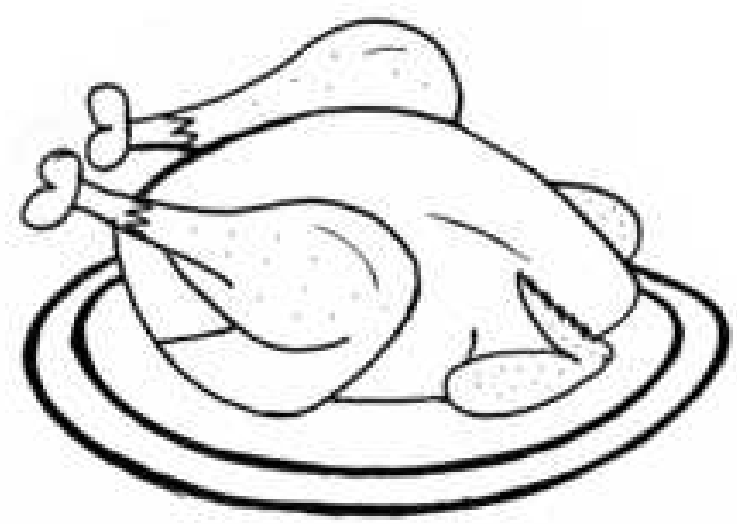

Ingrédients : 4 pigeonneaux, 1/4 de litre de lait, 200 g de chair à saucisse non assaisonnée, 1 œuf, 60 g de chapelure, 2 gousses d'ail hachées, 2 échalotes hachées, 2 grappes de raisin muscat égrainées (ou muscadelles), quelques olives vertes dénoyautées et coupées en petits morceaux, de la fleur de thym, 4 tranches de ventrèche demi-sel, 4 tranches de pain de campagne, poivre du moulin, une pincée de sel.

Mélanger à la chair, les olives, l'œuf, l'ail haché, les échalotes hachées, la chapelure trempée dans le lait, la fleur de thym, le poivre du moulin, le sel.

Farcir les pigeonneaux, bardez-les d'une fine tranche de ventrèche faire tenir la ventrèche avec de la ficelle de boucher. Faire dorer à l'huile 5 min de chaque coté puis ajouter le raisin et une dizaine d'olives vertes mettre à feu doux couvrir et cuire 15 min.

Verser 2 verres à vin de verjus pour déglacer, recouvrir et cuire 3 à 4 min réduire légèrement.

Pendant ce temps faire frire au beurre dans une poêle les tranches de pain, elles absorberont vite la sauce au verjus. La barde croustillante se déguste également.

Dresser les pigeonneaux sur la tranche de pain grillé accompagnés des raisins et des olives, arroser le tout de verjus, servir chaud.

Quelques charlottes cuites à la vapeur pour accompagner ces volatiles, ou bien des tagliatelles cuites al dente.

Sur ce gibier tendre un Côtes de Bourg se marie très bien.

Le verjus est le jus acide extrait de raisin blanc ou rouge n'ayant pas mûri. Le verjus désigne le jus de raisin vert soit un raisin cueilli avant maturité « juillet », soit un raisin qui même à maturité reste toujours un peu acide comme le cépage Bourdelas. On peut utiliser des raisin tardifs mal mûris, qu'on appelle parfois conscrits.

Le verjus est un élément essentiel de la cuisine et de la diététique médiévale. Consommé froid il calme les brûlures d'estomac, il présente une alternative très intéressante au vinaigre, pour déglacer les viandes ou dans les vinaigrettes. Plus doux, plus parfumé que le vinaigre. Le verjus à des saveurs entre le vinaigre de cidre et le jus de citron. Il faut l'avoir goûté pour en parler.

Bonne dégustation.

Poires pochées au vin

Les poires de nos vergers sont mûres il faut en profiter. À manger sans modération

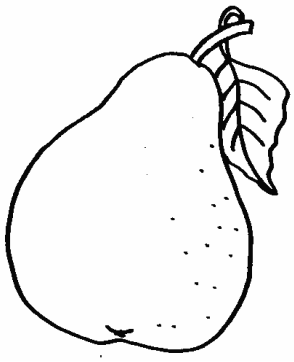

Ingrédients (6 pers): 6 poires Williams ou Passe-crassane, 1 litre de vin rouge, 250 g de sucre, 1 bâton de cannelle, le jus d'un citron, 1 gousse de vanille coupée en deux, une fleur de badiane.

Peler les poires en les gardant entières.

Dans une casserole faire bouillir le vin. Ensuite à feu doux ajouter le sucre, la cannelle, la badiane, la vanille, le jus de citron et les poires. Laisser cuire 20 min selon la grosseur des poires. Tester la cuisson à l'aide d'un couteau celui-ci doit pénétrer sans résistance.

Enlever les poires et les réserver dans un plat. À feu moyen faire réduire le jus de cuisson jusqu'à obtenir une consistance sirupeuse.

Hors du feu retirer le bâton de cannelle et la gousse de vanille, remettre les poires dans le sirop de cuisson les laisser refroidir avant de les mettre au frais.

Servir frais, bien napper les poires avec le sirop, décorer avec quelques feuilles de menthe et accompagner avec des petits sablés au chocolat.

Utiliser un vin rouge fruité et pas trop jeune, un Saint-Emilion ou Grave de Vayres.

Bon appétit

Jean GOURSILLAUD

Dépistage du cancer du sein

Entre 50 et 74 ans une mammographie est recommandée tous les 2 ans. Venez en parler

Marche rose dimanche 25 octobre

Rendez-vous à 9 heures à côté du gymnase, départ de la marche à 9h30

Inscriptions :
Mairie de Gauriac,
octobrerose@gauriac.fr
Tél. 09 60 06 89 89

Vendredi 18 décembre

à 20h30

église de Gauriac

Soirée chants de Noël

La chorale de Bourg-Peujard nous plongera dans nos souvenirs.

Une trentaine de choristes vont interpréter des chants de Noël que l'on entend depuis notre enfance.

Venez nombreux, vous ne regretterez pas votre soirée .

N'oubliez pas votre petite laine, l'église n'est pas chauffée.

Entrée 5 €. Le bénéfice de cette soirée est au profit de la rénovation des peintures de l'église.

À la bibliothèque

Prêt de livres gratuit
Ouverte le mardi de 16 h 30 à 18 h 30 dans l'enceinte de l'école.
De nouveaux livres sont régulièrement disponibles tant pour les enfants que pour les adultes.

Otages intimes
de Jeanne BENAMEUR

Photographe de guerre, Etienne est pris en otage puis libéré. C'est dans son village d'enfance près de sa mère, qu'il tente de reconstituer le cocon originel, au contact d'une nature sauvage mais familière. Il retrouve Enzo l'ami taiseux, travailleur du bois et joueur de violoncelle, ainsi que Jofranka avocat défendant la cause des femmes victimes de guerre.

De la fureur au silence, l'auteur nous fait voyager au cœur de la solitude de l'otage après la libération.

Esclave de Daech
de JINAN

Jinan s'attendait à devoir partir un jour ou l'autre dans la précipitation ; un sentiment de danger imminent s'était répandu chez les siens, les Yésidis habitants du nord de l'Irak.

Jinan ne pouvait imaginer qu'elle serait capturée avec sa famille, séparée d'elle, ni qu'elle allait vivre trois mois d'enfer : celui de l'asservissement total.

Un témoignage en forme de guérison et d'hommage à toutes celles qui subissent le même sort.

Qu'es aquò ?

Dans le numéro précédent nous étions en Alsace, restons-y avec cette "carriole" qui servait à promener les enfants, rentrer le bois et les légumes du jardin.

Si vous aussi vous possédez des objets insolites et désirez les faire partager, merci de vous faire connaître auprès de la mairie : il est toujours enrichissant et intéressant d'échanger sur nos us et coutumes.

Le jeu

Solutions en page 13

Découpage

La division en parts égales est la forme la plus simple de découpage mais cet exercice se complique quand on multiplie les règles.

Ici, il faut diviser la figure en cinq parties de même surface (même nombre de carrés). Il n'est pas nécessaire qu'elles aient la même forme, en revanche, chacune doit comprendre une croix et un rond.

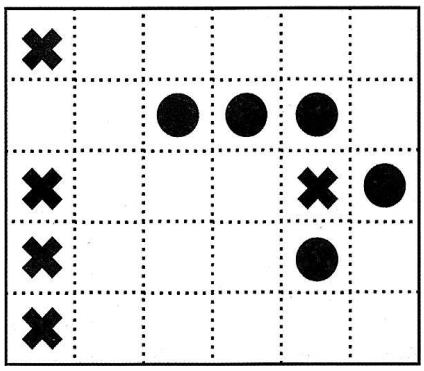

Tout sur Gauriac

www.gauriac.fr

L'agenda de Gauriac

Mise à jour permanente sur www.gauriac.fr

Octobre 2015

Dimanche 25 Passage à l'heure d'hiver (dernier dimanche d'octobre)
Retardez vos horloges d'une heure.

Dim. 25 Octobre rose : rdv de la marche à 9h00

Lundi 26 Tri sélectif - Ramassage des bacs jaunes

Samedi 31 Assemblée générale de l'asso. pour un livre d'histoire de Gauriac - Mairie - 14h

Novembre 2015

5 au 7 Bourse aux jouets à Comps (Écho des parents)

Samedi 7 Tournoi de belote - Préfabriqué 15h00 - (Comité des fêtes)

Samedi 7 Assemblée générale du VTT - La Gabare 14h00

Lundi 9 Tri sélectif - Ramassage des bacs jaunes

Mercredi 11 Cérémonie au Monument aux morts à 11h15

Samedi 21 Journée basket - USG

28 et 29 Collecte de la banque alimentaire - Carrefour market à Bourg
(dernier weekend de novembre)

Dim. 29 Marché de Noël - La Gabare de 10h00 à 18h00

Dimanche 29 Foire de la Ste Catherine à Blaye

Lundi 23 Tri sélectif - Ramassage des bacs jaunes

Décembre 2015

Samedi 5 Tournoi de belote - Préfabriqué 15h00 - (Comité des fêtes)

5 & 6 Livres en Citadelle à Blaye
(Couvent des Minimes - Liverneuf - Poudrière)

Dim. 6 Élections régionales (1er tour)

Lundi 7 Tri sélectif - Ramassage des bacs jaunes

Dim.13 Élections régionales (2e tour)

Lundi 21 Tri sélectif - Ramassage des bacs jaunes

Janvier 2016

Lundi 4 Tri sélectif - Ramassage des bacs jaunes

Samedi 9 Tournoi de belote - Préfabriqué 15h00 - (Comité des fêtes)

Lundi 18 Tri sélectif - Ramassage des bacs jaunes

Dim.24 Loto - La Gabare 14h00 (Écho des parents)

Serions-nous en train d'assister à l'avènement d'une société dont toute l'histoire passée ne serait que prolégomènes à une humanité enfin responsable ? La totalité de nos savoirs converge sans doute vers ce noble but. Néanmoins, nos valeurs, qui guident ces avancées, paraissent régresser chaque jour davantage, avec pour conséquences les applications déplorables de certaines de ces découvertes théoriques que nous nous empressons de justifier après-coup par une négation des valeurs humaines, qu'un habile travail de propagande relèguera au dernier rang des préoccupations de l'homme moderne. Il est aujourd'hui possible de reconnaître en toute objectivité la puissance que détient l'Homme sur le reste des espèces sillonnant ce caillou cosmique, provoquant à coup sûr le courroux des défenseurs « d'un-peu-tout » qui confondent passionnément observation et opinion. Mais le mal est plutôt dans les conclusions sous-jacentes que le plus grand nombre en tire silencieusement, à savoir que cette réalité justifie que nous usions de la force pour parvenir à nos fins (capitalistes). De plus, tandis que les denrées abondent, et que nos connaissances atteignent des sommets, tout relatifs, la plus grande partie du monde sert de paillasson à une minorité sans cesse plus vorace, incapable de combler le vide laissé par l'absence de remord et de toute humanité. Bien sûr, tout cela s'explique par des théories relatives à l'organisation humaine, à la hiérarchie, au transfert de responsabilités. Alors, arrêtons-nous un instant. Asseyons-nous au bord du chemin. Observons la « bête ». Voyez comme elle s'en sort bien sans nous ! Tâchons dès lors de dégager de ce tourbillon un temps pur, dédié à l'inutile, au beau, à l'« être pour être », et éclairons ces ténèbres aveuglantes où virevoltent tant de faux-semblants. Le malaise monte : rallumez la télé, ou vous risqueriez de vous mettre à réfléchir. Avertissement : ceci est une rubrique d'inutilité publique.

Camille ARAGNOU

Le 16 novembre 1930 le DO-X amerrissait à Roque de Thau

Le DO-X était un hydravion civil allemand construit par les usines Dornier après la Première Guerre mondiale. À son époque, il était de loin le plus grand avion du monde.

L'histoire du DO-X

Le DO-X était un hydravion civil allemand construit par les usines Dornier après la Première Guerre mondiale. À son époque, il était de loin le plus grand avion du monde.

Claude Dornier a commencé les croquis de cet appareil en 1924 mais c'est en décembre 1926 que le projet fut parvenu à maturité.

Sa construction a nécessité 240 000 heures de travail sur 570 jours

Le premier vol eut lieu le 25 juillet 1929 près de la ville suisse d'Altenrhein sur le lac de Constance pour contourner l'interdiction faite à l'Allemagne, par le traité de Versailles, de construire des avions. Lors du premier essai en juillet 1929 l'hydravion prit l'air pendant quelques mètres après que le pilote Richard Wagner eut tiré un peu trop fort sur le manche à balai, les moteurs à plein régime.

Les spécialistes restaient cependant dubitatifs. Claude Dornier décida de procéder à un vol de démonstration spectaculaire. Le 21 octobre 1929, le DO-X , avec à son bord 10 membres d'équipage et 159 passagers (des employés de l'usine et leurs familles), effectua un vol de 53 minutes au-dessus du Lac de Constance. Ce chiffre représentait un record qui ne fut battu que 20 ans plus tard.

Le choix des moteurs restait un problème majeur. Le moteur allemand le plus puissant était le Siemens Jupiter de 525 ch qui ne suffisait pas pour satisfaire toutes les exigences du DO-X. Le problème ne fut résolu qu'en les remplaçant par des moteurs (américains) Curtiss Conqueror à refroidissement par eau de 640 ch.

Pour faire la promotion de son avion, Dornier décida d'effectuer un tour du monde. Le périple commença le 5 novembre 1930. Sa première escale était Amsterdam suivi de l'Angleterre, de la France et du Portugal. La suite du voyage le mena aux Îles Canaries puis en Guinée portugaise pour traverser l'Atlantique en direction de Rio de Janeiro (20 juin1931), puis vers les États Unis. Le DO-X amerrit à New York le 27 août 1931. Retour à Berlin en 1932.

Suite en page 24 ►►►

◄◄◄ *Suite de la page 23*

Au cours de la tournée qui s'ensuivit dans toute l'Allemagne, plus d'un million de personnes vinrent admirer l'appareil qui revenait d'un périple mondial de deux ans.

Le 9 mai 1933, par une faute du commandant de bord lors d'un amerrissage, l'empennage se brisa en percutant le plan d'eau. Cela marqua le glas de la carrière commerciale du DO-X. Les milieux financiers supprimèrent leur aide. En plus de ce prototype, deux autres appareils avaient étaient construits et livrés à l'Italie.

Le DO-X 1929 fut démonté et expédié à Berlin pour y être exposé dans un musée. Il fut détruit au cours d'un bombardement en novembre 1943.

Le devenir des deux appareils livrés à l'Italie est pratiquement inconnu. Ils furent utilisés par les forces armées italiennes à partir de la base d'hydravions de La Spezia. Ils furent testés comme bombardiers. L'armée organisa quelques tournées "publicitaires" en Italie pour faire accepter par la population le prix élevé et controversé de ces deux avions.

L'épisode gauriacais

C'est au cours de son tour du monde, de 1930 à 1932, que le DO-X fit escale face à la pierre blanche de Roque de Thau. Cela a permis à de nombreux Gauriacais (et à d'autres) de visiter l'intérieur de l'appareil d'un luxe exceptionnel. Ils furent amenés à bord par de nombreux bateaux notamment ceux d'Henri ROY habitant de Marmisson et d'Étienne MAGOT un des plus grands pêcheurs d'esturgeon de l'estuaire.

Voici le témoignage de René CASTEL : " J'avais 12 ans, la visite de ce monstre des airs a été un événement. Nous connaissons à peine les coucous dont les rares passages aiguisaient notre curiosité. Imaginez cet énorme engin flottant sur le fleuve, à quelques encablures. J'étais écolier à Villeneuve, l'instituteur, M. CHAMPEVILLE nous a conduit sur la falaise de Mugron, les bords du fleuve étaient noirs de monde. J'ai pu faire le tour de l'hydravion dans la barque de M. LABARTHE, laitier à Roque de Thau ; il prenait 1 franc pour la promenade. L'hydravion est resté trois jours. Nous étions effrayés par ses dimensions. Il a été ravitaillé par des barques chargées de bidons de pétrole venant vraisemblablement du dépôt Fenaille et Despaux de Furt.

Lors de la séance ordinaire du Conseil municipal du 16 novembre 1930, sous la présidence de M. ROUX, maire, et en présence des conseillers MM. GRIMARD, BICHON, GIRON, TILHET, GRENIER, MAGOT, CHARLOT, DEBANDE, LABADIE et GOYON, il a été décidé :

" Sur la proposition de M. le Maire, le Conseil municipal, se faisant l'interprète de toute la population gauriacaise, vote une adresse de félicitations à M. le lieutenant de gendarmerie de Blaye ainsi qu'à sa vaillante brigade et celle de Bourg pour la parfaite organisation du service d'ordre durant le séjour du DO-X à Roque de Thau."

Que venait faire cet avion allemand à Roque de Thau ?

Pierre BOYRIES dans son ouvrage *Bourg et le Bourgeais* a écrit : "Au bout d'une semaine de spectacle permanent, on parla d'espionnage."

Bernard BELAIR

Sources. Carte postale communiquée par *Henriette Goyon (notre plus que centenaire Gauriacaise), Jean-Guy Bertaud (Journal Sud-Ouest du 12.05.2010), et archives communales.*

Fiche technique du DO-X

- Hydravion à coque de transport de passagers à long rayon d'action
- Constructeur : Dornier
- Membres d'équipage : 10 à 14
- Nombre de passagers : 66 à 100
- Premier vol : 25 juillet 1929
- Mise en service : octobre 1930
- Premier client Deutsche Lufthansa
- Client principal : Società Anonima Navigazione Aerea
- Production : 3 exemplaires
- Livraison : de 1929 à 1931
- Dimensions : longueur 40,10 m, envergure : 48 m, hautr : 10,10 m
- Poids à vide : 28,25 t
- Poids max. au décollage : 52 t
- Kérosène : 23,3 t
- Moteurs : 12 moteurs V12 Curtis Conqueror (6 propulsifs et 6 tracteurs)
- Vitesse de croisière : 175 km/h
- Vitesse maximale : 210 km/h
- Altitude de croisière : 500 m
- Autonomie : 1700 km